

AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 392

AVIS PUBLIC

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

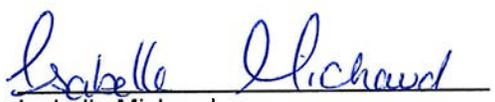
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

QU'à la séance ordinaire du 4 décembre 2023, tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le **règlement n° 392 intitulé :**

RÈGLEMENT N° 392 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 385 CONCERNANT LES VÉHICULES RÉCRÉATIFS ET LES ROULOTTES DE CAMPING SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS D'AMENDES.

QUE toute personne intéressée peut consulter le présent règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 6^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN 2023.


Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 6^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.


Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière